

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **BH LEASING**

SIEGE SOCIAL : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **BH Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 15 Avril 2026 à 11h00** au Siège de la BH BANK, sis au 18 avenue Mohamed V- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2025
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025
4. Affectation des Résultats 2025
5. Quitus aux Administrateurs
6. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nomination de l'Administrateur indépendant président du comité d'audit
8. Renouvellement des mandats d'administrateurs
9. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2025
10. Emission d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés
11. Pouvoirs

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### **BH LEASING**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2026.

#### 1<sup>ère</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2025 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### 2<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### 3<sup>ème</sup> résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2025 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Bénéfice Net	2 854 286,985
Résultat reporté	1 128 788,764
Total	3 983 075,749
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	199 153,787
1 <sup>er</sup> Reliquat	3 783 921,962
Réserve spéciale de réinvestissement	1 600 000,000
2 <sup>ème</sup> Reliquat :	2 183 921,962

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le 2<sup>ème</sup> reliquat en « Résultat reporté ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### 4<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2025.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

5<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de **Monsieur Mohamed MABROUK**, en tant que nouvel Administrateur, Président du Conseil d'Administration pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

6<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme ....., en tant que Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

7<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028 :

**Monsieur AHMED TRABELSI**  
**Monsieur MOHAMED MABROUK**  
**BH BANK**  
**BH ASSURANCES**  
**BH EQUITY**  
**SOCIETE EL BOUNIANE**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

8<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2025 à un montant forfaitaire annuel net de **5.000** Dinars par Administrateur au prorata de la présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

9<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2025 à un montant forfaitaire annuel net de **5.000** Dinars par administrateur au prorata de la présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

10<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

11<sup>ème</sup> Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**